



Obligation de remboursement de dette.

Par **Kupah**, le **13/10/2009** à **07:56**

Bonjour,rnrnJe viens du Québec et je me posais une question. En faite, voila environ 2 semaines de cela, avec mon hébergeur internet, j'ai eut un gros problème. J'ai pris possession d'un site (hébergement + domaine) en Décembre 2008 (le site existant depuis 2005 mais n'étant plus actif, l'ancien webmaster a bien voulu me le laisser). Cependant, lors d'un changement de nom et de domaine (lien www.blabla.com), la compagnie d'hébergement (hosteur.com) me contacte alors pour me dire, a ma grande surprise, que le service n'avait pas été réglé depuis les 3 dernières années (dont au moins 2 sous la responsabilité de l'ancien propriétaire) et que je devais, pour que le site ne soit pas détruit et remis en ligne, régler sa dette d'environ 120\$ (aux alentours de 80 Euros pour vous, si je ne me trompes pas).rnrnBref, étant obliger et ne voulant pas tous perdre mes efforts, j'ai payer mais j'ai par la suite contacter l'ancien responsable (dont je possède les coordonnées en Europe ainsi que le numéro de téléphone et les preuve qu'il possédait bel et bien le site depuis 2005) afin de lui faire part de ce petit incident, qui n'était pas 100% sa faute non plus, Hosteur.com ne l'ayant jamais averti d'une telle erreur. Cependant, voila qu'il semble refuser de me rembourser toutes ces années ou il aurait du payer et que j'ai payer a sa place, n'ayant aucunement été propriétaire du site durant ces années. Je me demandais donc ; existe-t-il, j'espère, un moyen, avec des preuves de propriété des services, adresses postales, téléphone et etc... d'engager une quelconque poursuite envers l'ancien propriétaire pour l'obliger a me rembourser ce qu'il me doit, bref, ce qu'il aurait du payer ?! Voir même, a la limite, engager une poursuite judiciaire contre Hosteur.Com qui n'a jamais averti que les services n'étaient pas payés depuis 2006 et qu'ils n'ont rien fait avant de s'en rendre compte qu'en 2009 et de tout me faire rembourser alors qu'il (l'ancien propriétaire) pensait avoir tout régler a l'amiable de 2006 a 2009 ?!rnrnMerci infiniment pour votre réponse, qui, je l'espère, sera rapide,rnJeff T.